

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 36 575 000 €.
Siège social : 448, avenue du Prado, 13008 Marseille.
057 802 357 R.C.S. Marseille.

Documents comptables annuels.

I. — Bilan au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros).

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Caisse, banques centrales, C.C.P.	2	5 529	5 856
Créances sur les établissements de crédit	2	190 458	200 100
Effets publics et assimilés	3	56 103	56 233
Opérations avec la clientèle	4	1 351 274	1 075 496
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		7 795	9 350
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	7 668	9 222
Actions et autres titres à revenu variable	6	127	128
Participations et autres titres détenus à long terme	7	291	685
Parts dans les entreprises liées	7		54
Immobilisations incorporelles	8	5 733	3 942
Immobilisations corporelles	8	14 065	12 137
Autres actifs	9	29 332	21 754
Comptes de régularisation	9	125 710	106 648
Total de l'actif		1 786 290	1 492 255

Hors-bilan	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Engagements reçus :			
Engagements de financement :			
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements de garantie :			
Engagements reçus d'établissements de crédit	21	411 637	92 384
Engagements reçus de la clientèle		6 246	3 332
Engagements sur titres :			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		26	27

Passif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Banques centrales, C.C.P.	11		
Dettes envers les établissements de crédit	11	639 752	413 701
Opérations avec la clientèle	12	883 053	845 727
Dettes représentées par un titre	13	43 396	30 280
Autres passifs	9	13 344	12 125

Comptes de régularisation	9	123 525	107 538
Provisions pour risques et charges	14	12 200	9 948
Dettes subordonnées	15	5 810	5 823
Fonds pour risques bancaires généraux	16	1 762	1 762
Provisions réglementées		70	85
Capitaux propres	16	63 378	65 266
Capital souscrit		36 575	36 575
Primes d'émission		6 690	6 690
Réserves		9 721	9 721
Report à nouveau		-1 115	73
Résultat de l'exercice		11 507	12 207
Total du passif		1 786 290	1 492 255

Hors-bilan	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Engagements donnés :			
Engagements de financement :			
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle	21	344 358	124 902
Engagements de garantie :			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		157 790	202 456
Engagements d'ordre de la clientèle		150 453	158 314
Engagements donnés par les entreprises d'assurance			
Engagements sur titres :			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		26	27

II. – Compte de résultat.

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
+ Intérêts et produits assimilés	22	71 499	71 464
+ Intérêts et charges assimilées	22	-29 047	-29 990
+ Revenus des titres à revenu variable	23	50	35
+ Commissions (produits)	24	32 189	29 713
+ Commissions (charges)	24	-7 480	-6 523
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	206	396
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	85	496
+ Autres produits d'exploitation bancaire	27	376	1 388
+ Autres charges d'exploitation bancaire	27	-366	-629
= Produit net bancaire		67 512	66 350
+ Charges de personnel	28	-20 780	-18 312
+ Autres charges administratives		-21 762	-22 426
+ Dotations aux amortissements		-2 108	-2 681
= Charges de fonctionnement		-44 650	-43 419
= Résultat brut d'exploitation		22 862	22 931
+ Coût du risque	29	-3 157	-4 499
= Résultat d'exploitation		19 705	18 432
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	379	93

= Résultat courant		20 084	18 525
+/- Résultat exceptionnel	31	-1 277	
+ Impôts sur les bénéfices		-7 315	-6 318
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
+/- Dotations/reprises de FRBG		15	
= Résultat net global		11 507	12 207
Résultat par action (en euros) (*)		0,73	0,77

(*) Le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

III. – Annexe aux états financiers.

Note 1. – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation.

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Des changements de méthode comptable sont intervenus cet exercice. Il s'agit notamment :

— des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et sur la comptabilisation et la définition des actifs. Le nouveau dispositif prévoit notamment la décomposition des immeubles par composants en fonction de leur durée probable de vie et leur amortissement sur cette durée ;

— de l'article 13 du règlement CRC 2002-03. Les provisions sur risques avérés sont désormais calculées par la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels actualisés au taux d'intérêt du contrat ;

— du règlement CRC 2005-03 relatif aux décotes à constater sur les créances restructurées.

L'impact sur le report à nouveau au 1er janvier 2005 est de -1,4 M€.

Une provision pour risques relative aux comptes et plans d'épargne logement est comptabilisée depuis cet exercice comme l'autorise le communiqué du Conseil national de la comptabilité du 20 décembre 2005. Cette provision fait face aux engagements relatifs à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et à l'octroi d'un crédit à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. L'impact de première application de -1,3 M€ est constaté en charge exceptionnelle.

Traitement des changements de méthode comptable :

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Par exception, pour des raisons fiscales, l'impact de première application de la provision d'épargne logement a été constaté en charge exceptionnelle.

Crédits :

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Les crédits sont classés en douteux lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsqu'ils sont douteux depuis plus de 12 mois ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Portefeuille de titres :

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par le règlement CRC 2000-02, et l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction :

Il s'agit de titres acquis avec l'intention de les céder dans un délai maximum de six mois. Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement :

Il s'agit de titres dont la durée de détention est supérieure à six mois sans intention toutefois de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement :

Il s'agit de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille :

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées :

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué dans le cadre de la réévaluation légale de 1976 ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée :

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change :

La Banque intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés :

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré :

Le règlement n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros oeuvre ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements, et
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession de immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Comptes de régularisation :

Les primes d'émission ou de remboursement sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions pour dépréciation des prêts et créances :

Les pertes probables des créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'effet de l'actualisation est constatée dans le coût du risque à l'exception des reprises dues à l'effet temps sur l'actualisation qui sont considérées comme faisant partie des intérêts.

Les intérêts échus impayés depuis plus de 3 mois (6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales) portés en produits bancaires sont provisionnés à 100 %.

Les dotations et reprises de provisions relatives au capital des créances douteuses sont comptabilisées dans le poste du coût du risque. Les dotations et reprises de provisions relatives aux intérêts des créances douteuses sont classées en moins du poste des intérêts reçus.

Les dotations et reprises de provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors-bilan sont inscrites en provisions pour risques.

Les provisions constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC) :

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Ces provisions sont déterminées pour les activités de crédit par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ; Ces provisions sont inscrites au passif du bilan.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Provisions pour risques :

Les dotations et reprises de provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises :

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux :

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices constitue normalement une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Le CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque est compris dans le sous groupe conventionnel d'intégration fiscale de CIC Lyonnaise de Banque depuis 1996.

Engagements de retraite et assimilés :

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels établis par régime sont différés hormis la fraction qui excède à la fin de l'exercice précédent 10 % du montant le plus élevé à la clôture de l'exercice de l'engagement et des actifs du régime. Cette fraction est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

— Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe dont le CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs

réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuair, la dernière ayant eu lieu fin 2003.

— Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies :

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe.

Autres avantages à long terme :

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS) :

Un accord cadre sur l'application dans le groupe CIC du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. La banque a mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57,5 % et 65 % de leur salaire. Les entrées dans ce système sont possibles jusqu'au 31 mars 2006.

La charge future totale fait l'objet d'une estimation sur la totalité de la durée de cet engagement. Cette charge est provisionnée linéairement entre la date d'entrée en vigueur de l'accord (agrément du Ministre du travail) et la date à partir de laquelle le salarié peut opter pour cet accord. Compte tenu de la durée limitée de cet accord, il n'a pas été procédé à l'actualisation des flux futurs ni à la prise en compte de l'augmentation future des salaires. La part des bénéficiaires potentiels qui opteront pour ce système a été estimée.

Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit :

	31/12/2005		31/12/2004	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Caisse, banques centrales, C.C.P.	5 529		5 856	
Comptes ordinaires	188 868		197 907	
Prêts, valeurs reçues en pension	364	1 190	771	1 383
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		36		39
Créances douteuses				
Provisions pour dépréciation des créances douteuses				
Total	194 761	1 226	204 534	1 422
Total des créances sur les établissements de crédit	195 987		205 956	
Dont prêts participatifs				
Dont prêts subordonnés				

Répartition des créances sur les établissements de crédit	Créances brutes	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Provisions
Répartition par secteurs géographiques :				
France	195 987			
Europe hors France				
Autres pays				
Total	195 987			

Note 3. – Effets publics et assimilés :

	31/12/2005				31/12/2004			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus			55 863	55 863			55 932	55 932

Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées			240	240			301	301
Montant brut			56 103	56 103			56 233	56 233
Provisions pour risque de taux								
Montant net			56 103	56 103			56 233	56 233
Plus-values latentes								

Aucun titre d'investissement n'a été vendu pendant l'exercice 2005.

Note 4. – Créances sur la clientèle :

	31/12/2005	31/12/2004
Créances commerciales	52 159	38 819
Dont affacturage		
Créances rattachées		
Autres concours		
Prêts et crédits	1 185 682	947 005
Titres reçus en pension livrée		
Créances rattachées	2 462	1 905
Comptes ordinaires débiteurs	94 397	75 976
Créances rattachées		
Créances douteuses	55 898	56 017
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	-39 324	-44 226
Total	1 351 274	1 075 496
Dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	25 753	25 936
Dont prêts participatifs		
Dont prêts subordonnés		

Parmi les créances douteuses, les créances douteuses compromises s'élèvent à 36 059 K€ et font l'objet de 31 578 K€ de provisions.
 Parmi les créances saines, il n'y a aucun crédit restructuré à des conditions hors marché.

Répartition des créances sur la clientèle	Créances brutes	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Provisions
Répartition par grands types de contrepartie :				
Grand public	883 006	10 375	20 836	-21 789
Entreprises	448 574	9 464	15 223	-17 535
Grandes entreprises				
Financements spécialisés				
Autres	119			
Total	1 331 699	19 839	36 059	-39 324
Répartition par secteurs géographiques :				
France	1 320 857	19 837	35 907	-39 234
Europe hors France	9 844		5	-5
Autres pays	998	2	147	-85
Total	1 331 699	19 839	36 059	-39 324

Note 5. – Obligations et autres titres à revenu fixe :

	31/12/2005				31/12/2004			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total

Titres détenus cotés			7 629	7 629			9 166	9 166
Titres détenus non cotés								
Titres prêtés								
Créances rattachées			39	39			56	56
Créances douteuses								
Montant brut			7 668	7 668			9 222	9 222
Provisions								
Pour risque de taux								
Pour dépréciation des créances douteuses								
Montant net			7 668	7 668			9 222	9 222
Plus-values latentes								
Dont obligations subordonnées								
Dont titres émis par des organismes publics								

Aucun titre d'investissement n'a été vendu ou transféré sur l'exercice.

Note 6. – Actions et autres titres à revenu variable :

	31/12/2005				31/12/2004			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés		78		78		78		78
Titres détenus non cotés		92		92		96		96
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		170		170		174		174
Provisions sur titres		-43		-43		-46		-46
Total		127		127		128		128
Plus-values latentes		112		112		138		138

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu au cours de l'exercice 2005.

Note 7. – Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

	31/12/2004	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Transferts	Autres variations	31/12/2005
Autres titres détenus à long terme :						
Cotés						
Non cotés						
Titres de participation :						
Cotés	81					81
Non cotés	103		-87			16
Parts dans les entreprises liées :						
Cotés						
Non cotés	54		-54			
Titres de sociétés mises en équivalence						
Sous-total	238		-141			97
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	504		-308			196
Montant brut	742		-449			293
Provisions						

Titres cotés					
Titres non cotés	-3		1		-2
Sous-total	-3		1		-2
Montant net	739		-448		291

Note 8. – Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations corporelles	31/12/2004	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	31/12/2005
Valeur brute :					
Terrains d'exploitation	532	21			553
Terrains hors exploitation	1 244				1 244
Constructions d'exploitation	15 544	2 457	-423		17 578
Constructions hors exploitation	989				989
Autres immobilisations corporelles	5 189	1 384	-264		6 309
Montant brut	23 498	3 862	-687		26 673
Amortissements :					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	-7 363	-1 271	394		-8 240
Constructions hors exploitation	-532	-41			-573
Autres immobilisations corporelles	-3 466	-563	234		-3 795
Montant des amortissements	-11 361	-1 875	628		-12 608
Montant net	12 137	1 987	-59		14 065

Immobilisations incorporelles	31/12/2004	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	31/12/2005
Valeur brute :					
Fonds commerciaux	6 234				6 234
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	2 200	2 076			4 276
Montant brut	8 434	2 076			10 510
Amortissements :					
Fonds commerciaux	-4 363	-252			-4 615
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	-129	-24		-9	-162
Montant des amortissements	-4 492	-276		-9	-4 777
Montant net	3 942	1 800		-9	5 733

En application du Règlement 2002-10 du Conseil National de la Comptabilité, les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation et les droits d'entrée sont amortis sur la durée résiduelle du bail ; l'impact de ces modifications, qui s'élève à -9 KE, a été enregistré en autres variations.

Note 9. – Comptes de régularisation et autres actifs et passifs :

	31/12/2005		31/12/2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de régularisation :				
Comptes d'encaissement	107 065	102 619	68 801	84 160
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	189	182		
Autres comptes de régularisation	18 456	20 724	37 847	23 378

Sous-total	125 710	123 525	106 648	107 538
Autres actifs et passifs :				
Primes sur options	874	612	804	775
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	28 437	12 732	20 944	11 350
Créances et dettes rattachées	382		223	
Provisions	-361		-217	
Sous-total	29 332	13 344	21 754	12 125
Total	155 042	136 869	128 402	119 663

Note 10. – Provisions pour dépréciation des créances douteuses :

	31/12/2004	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2005
Actif :					
Provisions sur créances sur les établissements de crédit	91		-91		
Provisions sur créances sur la clientèle	44 226	11 167	-17 110	1 041	39 324
Provisions sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Provisions sur obligations et autres titres à revenu fixe					
Passif :					
Provisions sur engagements par signature	2 125	1 103	-935		2 293
Provisions générales pour risques de crédit	4 178	1 353			5 531
Provisions sur créances	2 047	240	-698		1 589
Total	52 667	13 863	-18 834	1 041	48 737
Dont au titre des risques-pays					
Actif					
Passif		67			67

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,94 % contre 4,13 % en 2004. Les créances douteuses sont couvertes par ces provisions à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines. Le poste « Autres variations » comprend l'impact de Première application de la Norme CRC 2002-03 sur l'actualisation de la Provision pour créances douteuses.

Note 11. – Dettes envers les établissements de crédit :

	31/12/2005		31/12/2004	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Banques centrales, C.C.P.				
Comptes ordinaires	20 460		7 817	
Comptes à terme		616 649		404 044
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		2 643		1 840
Total	20 460	619 292	7 817	405 884
Total des dettes envers les établissements de crédit	639 752		413 701	

Note 12. – Comptes créditeurs de la clientèle :

	31/12/2005		31/12/2004	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial	213 267	109 270	201 978	116 482
Dettes rattachées		311		577
Total - Comptes d'épargne à régime spécial	213 267	109 581	201 978	117 059
Autres dettes	457 812	101 822	439 644	86 214
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		571		832
Total - Autres dettes	457 812	102 393	439 644	87 046
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	883 053		845 727	

Note 13. – Dettes représentées par un titre :

	31/12/2005	31/12/2004
Bons de caisse	255	415
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	43 038	29 186
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	103	679
Total	43 396	30 280

Note 14. – Provisions pour risques et charges :

	31/12/2004	Dotations	Reprises	Autres variations (2)	31/12/2005
Provisions pour risques de contrepartie :					
Sur engagements par signature	2 125	1 103	-935		2 293
Sur engagements de hors-bilan					
Sur risques pays		67			67
Provisions générales pour risques de crédit	4 178	1 353			5 531
Autres provisions pour risques de contrepartie	2 048	173	-698		1 523
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	8		-3		5
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Provisions pour charges de retraite	1 589	24	-7	-2	1 604
Provisions épargne logement (1)		1 277	-286		991
Autres provisions pour risques et charges		137	-35	84	186
Total	9 948	4 134	-1 964	82	12 200

(1) La dotation à la provision épargne logement, correspondant à la Première application, a été comptabilisée en charge exceptionnelle. La reprise de l'année en PNB.

(2) Le poste « Autres variations » comprend l'impact de Première application des normes comptables sur l'étalement actuariel des intérêts sur Compte à terme à taux progressifs (84 K€).

Note 15. – Dettes subordonnées :

	31/12/2004	Emissions	Remboursements	Autres variations	31/12/2005
Dettes subordonnées	1 524				1 524
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 116				4 116
Dettes rattachées	183			-13	170
Total	5 823			-13	5 810

Principales dettes subordonnées :

	Date émission	Montant émission	Montant 31/12/2005	Echéance
C.F. C.I.C. juin 1987	1987	3 049	3 049	In fine 2002
C.F.C.I.C.décembre 1993	1993	1 524	1 524	In fine 2006
Titres participatifs C.I.C. mai 1985	1985	1 067	1 067	
Dettes rattachées			170	
Total			5 810	

Note 16. – Capitaux propres et FRBG :

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1.1.2004	26 551	2 680	8 718			-3 071	7 265	42 143	1 762
Résultat de l'exercice							12 207	12 207	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						7 265	-7 265		
Distribution de dividendes						-4 122		-4 122	
Augmentation de capital	10 024	4 010	1 003					15 037	
Variations des taux de conversion									
Incidence des réévaluations									
Autres variations						1		1	
Solde au 31/12/2004	36 575	6 690	9 721			73	12 207	65 266	1 762
Solde au 1.1.2005	36 575	6 690	9 721			73	12 207	65 266	1 762
Résultat de l'exercice							11 507	11 507	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						12 207	-12 207		
Distribution de dividendes						-11 986		-11 986	
Changement de méthode comptable						-1 409		-1 409	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations									
Solde au 31/12/2005	36 575	6 690	9 721			-1 115	11 507	63 378	1 762

Le capital de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque est détenu à 100 % par CIC Lyonnaise de Banque : il est composé de 15 770 990 actions au nominal de 2,32 €. CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque est consolidée dans les livres du CIC Lyonnaise de Banque et de la maison-mère le CIC. L'impact des changements de méthode comptable comprend l'actualisation des provisions pour (1,3) M€ et les modifications apportées à l'enregistrement des intérêts des comptes à terme à taux progressifs (0,1) M€.

Note 17. – Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle.

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs :							

Créances sur les établissements de crédit (*)	194 784	158	582	427		36	195 987
Créances sur la clientèle (**)	269 449	165 383	408 854	488 013		2 462	1 334 161
Obligations et autres titres à revenu fixe (***)			7 629			39	7 668
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	115 460	145 000	191 649	185 000		2 643	639 752
Comptes créditeurs de la clientèle	818 440	21 599	34 635	7 497		882	883 053
Dettes représentées par un titre							
Bons de caisse	129	126				22	277
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	41 288	1 750				81	43 119
Emprunts obligataires							
Autres							

(*) A l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(**) A l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(***) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

Note 18. – Contrevaletur en euros des actifs & passifs en devises :

La contrevaletur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de 38,7 M€ et 38 M€.

Note 19. – Engagements sur instruments financiers à terme :

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles) :

	31/12/2005			31/12/2004		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes :						
Marchés organisés :						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré :						
Accords de taux futurs :						
Swaps de taux	220 000	39 506	259 506	190 122	72 448	262 570
Swaps financiers						
Autres opérations :						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles :						
Marchés organisés :						
Options de taux :						
Achetées						
Vendues						
Options de change :						
Achetées						
Vendues						
Actions et autres options :						
Achetées						
Vendues						
Marchés de gré à gré :						
Contrats de taux plafonds et planchers :						
Achetées	58 020	946	58 966	20 988	1 504	22 492

Vendues		946	946		1 504	1 504
Options de taux, change, actions et autres :						
Achetées						
Vendues						
Total	278 020	41 398	319 418	211 110	75 456	286 566

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille :

	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
31/12/2005 :					
Opérations fermes :					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange	39 506		220 000		259 506
Opérations conditionnelles :					
Achats	946		58 020		58 966
Ventes	946				946
31/12/2004 :					
Opérations fermes :					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange	72 448		190 122		262 570
Opérations conditionnelles :					
Achats	1 504		20 988		22 492
Ventes	1 504				1 504

Note 20. – Ventilation des autres opérations à terme non encore dénouées selon leur durée résiduelle :

31/12/2005	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux :				
Marchés organisés :				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré :				
Achats	31	17 994	40 941	58 966
Ventes	17	929		946
Swaps de taux	75 000	171 394	13 112	259 506
Instruments de change :				
Marchés organisés :				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré :				
Achats				
Ventes				
Swaps financiers				
Autres instruments financiers à terme :				
Marchés organisés :				
Achats				

Ventes				
Marchés de gré à gré :				
Achats				
Ventes				
Total	75 048	190 317	54 053	319 418

Juste valeur des instruments financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	2 773	2 610	7 987	2

Note 21. – Autres engagements hors-bilan :

	31/12/2005	31/12/2004
Opérations en devises :		
Monnaies à recevoir		
Monnaies à livrer		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés :		
Opérations de change à terme :		
De couverture		
Autres opérations		
Swaps de change financiers :		
Position ouverte isolée		
Micro-couverture		
Risque global de taux		
Gestion spécialisée		
Engagements de crédit-bail :		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

L'évolution des engagements de financement en faveur de la clientèle entre 2004 et 2005 s'explique essentiellement par la hausse des crédits confirmés. L'évolution des engagements de garantie reçus provient des cautions et avals reçus d'établissements de crédit. Globalement l'évolution 2004/2005 des engagements hors bilan s'explique par l'amélioration progressive des systèmes d'information permettant une meilleure appréhension comptable des encours.

Note 22. – Produits et charges sur intérêts :

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2 031	10 134	5 591	10 347
Clientèle	67 638	17 552	63 727	18 679
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 805	1 337	2 065	949
Autres	25	24	81	15
Total	71 499	29 047	71 464	29 990
Dont charges sur dettes subordonnées		258		281

Note 23. – Revenus des titres à revenu variable :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Titres de placement	1	7
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	26	28
Parts dans les entreprises liées	23	
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	50	35

Note 24. – Commissions :

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	121		134	
Opérations avec la clientèle	12 832	3	11 557	6
Opérations sur titres	8	53	12	47
Opérations de change	58		53	
Opérations de hors-bilan :				
Engagements sur titres	1		1	
Engagements financiers à terme				
Engagements de financement et de garantie		534	42	261
Prestations de services financiers	17 500	668	16 216	368
Commissions sur moyens de paiement		6 038		5 736
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	1 669	184	1 698	105
Total	32 189	7 480	29 713	6 523

Note 25. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Sur titres de transaction		
Sur opérations de change	156	204
Sur instruments financiers à terme		
De taux d'intérêt	47	200
De cours de change		
Sur autres instruments financiers y compris actions		
Sous-total	203	404
Dotations aux provisions sur instruments financiers		-22
Reprises de provisions sur instruments financiers	3	14
Total	206	396

Note 26. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Opérations sur titres de placement :		
Plus-values de cession	82	500
Moins-values de cession		-14
Dotations aux provisions pour dépréciation		-4
Reprises de provisions pour dépréciation	3	14
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille :		

Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Reprises de provisions pour dépréciation		
Total	85	496

Note 27. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	217		202	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions pour risques et charges				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	126	366	270	629
Produits nets des autres activités	33		916	
Total	376	366	1 388	629

Note 28. – Charges de personnel :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Salaires & traitements	12 332	11 453
Charges sociales	5 919	5 032
Intéressement et participation des salariés	1 377	856
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 135	1 005
Dotation nette aux provisions pour retraite	17	-34
Autre dotation nette aux provisions pour risques et charges		
Total	20 780	18 312

Note 29. – Coût du risque :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Dotations aux provisions sur créances douteuses	11 167	10 975
Reprises de provisions sur créances douteuses	-17 110	-11 046
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	7 779	4 305
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions	531	699
Récupérations sur créances amorties	-272	-481
Solde des créances	2 095	4 452
Dotations aux provisions pour risques et charges (1)	2 696	2 688
Reprises de provisions pour risques et charges	-1 634	-2 641
Solde des risques	1 062	47
Total	3 157	4 499

(1) dont des dotations à la provision générale pour risque de crédit de 1,4 M€ au titre de l'exercice 2005. Dotation de 0,3 M€ en 2004.

Note 30. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

	Exercice 2005					Exercice 2004 Total
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	
Sur immobilisations financières :						
Plus-values de cessions (1)			10	417	427	18
Moins-values de cessions			(1)		-1	-1
Dotations aux provisions						
Reprises de provisions			1		1	260
Sous-total			10	417	427	277
Sur immobilisations corporelles et incorporelles :						
Plus-values de cessions					9	5
Moins-values de cessions					-57	-189
Sous-total					-48	-184
Total					379	93

Note 31. – Résultat exceptionnel :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Autres éléments	-1 277	
Total	-1 277	0

Concerne l'impact de Première application de la Provision portant sur l'Épargne Réglementée (confère Note 1 - Principes et méthodes comptables-préambule).

Note 32. – Effectifs moyens :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Techniciens de la banque	245	246
Cadres	122	108
Total	367	354

Note 33. – Rémunérations versées au comité de Direction Générale :

	31/12/2005	31/12/2004
Montant global des rémunérations versées	512	494
Montant global des jetons de présence	31	21

[illegible]

2) Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations :									
1) Filiales non reprises au § A									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
2) Participations non reprises au § A									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)				98	96				
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									

IV. – Projet d'affectation du résultat.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de l'exercice	11 506 828.42
Diminué du report à nouveau antérieur	- 1 114 681.15
Soit un résultat distribuable de	10 392 147.27
Dividendes aux actionnaires	10 251 143.50
Soit un report à nouveau après affectation	141 003.77

V. – Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Bonnasse Lyonnaise de Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. – Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de la première application :

- du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des montants recouvrables pour le calcul des provisions sur risques avérés ;
- du règlement CRC 2005-03 relatif aux décotes à constater sur les créances restructurées ;
- du communiqué du CNC du 20 décembre 2005 relatif aux engagements futurs sur comptes et plans épargne logement.

2. – Justification de nos appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

— Estimations comptables :

— Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales ;

— Votre société constitue des provisions au titre des engagements de retraite et assimilés tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues ;

— Votre société constitue une provision pour couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables des contrats d'épargne logement, ainsi que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application des modalités de calcul retenues.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. – Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 3 avril 2006.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Jacques Lévi ;

KPMG Audit :

Guy André.

VI. – Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Bonnasse Lyonnaise de Banque.

0610691